

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

L'honorable G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, SAMEDI 2 AOUT 1902.

R. Aimé Tison,
Gérant et Secrétaire de la rédaction.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les paiements pour abonnements doivent être adressés soit à M. de Martigny, qui est autorisé à en donner quittance, soit simplement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Quant à ce qui concerne les annonces, impressions, etc., les remises doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

LE GÉRANT.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

SAINT-JEROME, 2 AOUT 1902.

Polissonnerie d'un député rouge

Dans son compte rendu de l'assemblée de Shawbridge, l'*Avenir du Nord* fait tenir à M. J. B. B. Prévost, M. P. P., le langage que voici :

" Il (M. Prévost) a voté la loi de l'incinération, à la grande colère des fanatiques, à la satisfaction générale de tous les amis de la liberté religieuse. "

Or, Mgr Bruchési s'est opposé de toutes ses forces à cette législation avant qu'elle ait été passée. Il l'a ensuite formellement condamnée par une circulaire dont tout le monde se rappelle.

Voilà donc Monseigneur de Montréal rangé d'un trait parmi les fanatiques et les ennemis de la liberté religieuse !

Notre député vient de se surpasser en voyoucratie, ce qui n'est pas peu dire chez ce coutumier de l'injure de bas étage.

Reste à savoir s'il va tenir le même langage dans les centres essentiellement catholiques et français !

Pour capter les quelque voix protestantes du comté de Terrebonne, M. Jean Prévost s'est rangé à l'idée protestante contre l'avis de son évêque clairement exprimé. Il s'est dit que les Canadiens-français catholiques, il saura bien les acheter comme il a déjà fait, et qu'avec le concours du vote

protestant tout entier, il est sûr de SON comté.

Reste à savoir si les Canadiens-français catholiques l'entendront de cette oreille.

SIROP D'ANIS GAUVIN — Guérit les bêtes de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc. — Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille.

CETTE LOI DES ASSOCIATIONS

Nos lecteurs peuvent voir par les dépêches où en sont rendues les choses en France. On y est en pleine guerre civile à propos de l'exécution brutale de la loi souverainement inique, sur les associations. Ça n'est là que le commencement car Combes l'a dit : il ira jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'emploi des moyens les plus extrêmes et l'effusion du sang pour assurer le triomphe de la franc-maçonnerie.

Et le général André encore plus cynique ne parle rien moins que de fermer les églises comme au cours de la révolution de 1789.

Les droits de l'homme voyez-vous ; la liberté et l'égalité ! Oui, à condition que cette liberté n'existe que pour le mal et que cette égalité ne consacre que l'oppression des gens de bien au bénéfice de la canaille.

La loi des associations, dans la partie qui concerne les congrégations religieuses est contraire à toutes les prescriptions du droit ecclésiastique en ce qu'elle empêche le recrutement des ordres religieux et leur liberté d'action pour atteindre le but de leur fondation.

Elle est contraire à la liberté d'enseignement en ce qu'elle fait des écoles au service de l'Etat, de toutes les institutions libres, fondées ou maintenues par des religieux dont l'ordre est reconnu ou non. Elle supprime par là même cette légitime rivalité entre les institutions laïques et religieuses qui est la meilleure garantie du progrès constant de l'instruction publique dans un pays.

Elle est contraire au droit naturel en ce qu'elle prive les parents de la liberté de confier à qui ils veulent l'éducation de leurs enfants.

Elle autorise une foule d'abus auprès desquels ceux que l'on a tant reprochés au moyen-âge ne sont que de très pâles empiètements sur les liber-

tés individuelles et les droits les plus sacrés attachés à la personne et à la propriété.

Le fait de descendre en un immeuble, d'en chasser brutalement une sœur ou deux qui l'occupent de par la volonté du propriétaire, constitue une monstruosité qu'on ne rencontre pas chez les peuplades les plus sauvages. Et l'idée de sévir contre de tels établissements, au nom d'une loi sur les associations, quand une école est tenue par une seule religieuse et que le contrat d'association ne peut exister qu'entre deux personnes, au moins, est d'un cocasse et d'un ridicule auxquels, seuls, des sectaires, et des sectaires français, peuvent atteindre.

La loi sur les associations françaises est la négation de la liberté et de la propriété, mais elle est pis que cela : elle constitue la faute la plus grave qui se puisse commettre au nom de la France. Elle tarit la source du recrutement des ordres religieux qui soutiennent l'influence française au loin, en Extrême-Orient, surtout, où le minime budget des cultes et de l'instruction aurait vite épuisé ses ressources sans résultat, s'il ne trouvait pas l'appoint des missions françaises qui suppléent à cette insuffisance.

La révocation de l'Edit de Nantes fut l'une des plus grandes fautes de la politique royale de la France : elle lui fit perdre une élite de travailleurs hardis et puissants qui s'en allèrent de par le monde enrichir des pays étrangers et hostiles, parfois, à la France même. Ce crime de lèse-nation, commis au nom de la religion catholique, contre les protestants, trouve sa répétition fatale dans l'expulsion de millions de Français vertueux et travailleurs qui contribuaient à la richesse intérieure de leur belle France autant qu'à l'expansion de par le monde, de l'influence française.

La loi sur les associations gêne déplorablement la liberté, de l'association si chère, si précieuse aux pays civilisés.

En Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis surtout, l'association pour toutes sortes d'objets est favorisée par les lois les plus libérales et les plus protectrices. Une fois les sociétés et les compagnies incorporées suivant une procédure des plus simples et des plus faciles, l'Etat laisse fonctionner sans

la moindre intervention, ces associations qu'elles a créées. De fait elle les perd de vue, ne s'en occupe plus, les laisse essaimer à loisir sur tous les points du pays et à l'étranger.

Aussi des milliers d'associations anglaises, américaines et allemandes de celles consacrées à l'évangélisation et à l'enseignement se sont-elles répandues partout, véhicules puissants de la pensée, de l'âme nationale qu'elles font pénétrer dans les pays les plus lointains, au sein de populations nouvelles qu'elles conquièrent à leur pays, sans qu'il en coûte un sou au budget national.

En Angleterre les Grandes Compagnies ont été les auxiliaires les plus actifs de l'action gouvernementale et elles ont accompli dans l'intérêt anglais des tâches inaccessibles au pouvoir administratif ; aussi il faut voir avec quelle libéralité on traite l'association : La Chartered limited Co. de l'Afrique Australe n'a-t-elle pas, au fond, donné le quart du continent noir aux Grandes-Bretagnes ?

En France, on a, de tout temps, procédé autrement et l'Etat supprimant l'initiative privée dans une mesure excessive, s'est appliqué à gêner de toute manière le droit d'association. Et voilà qu'il le supprime tout à fait en le soumettant au caprice et à l'arbitraire du Ministère, d'abord, et des autorités municipales ensuite.

Voilà comment la France entend se relever et emploie les forces de son armée et de sa police contre des religieuses qui travaillent à lui former des générations respectueuses de la morale, des lois de Dieu et de la nature.

Et c'est cette loi là que l'*Avenir du Nord* défend et nous représente comme obligatoire en conscience aussi bien qu'au point de vue du droit civil qui ne consacre dans ce cas-ci que le droit de la force brutale et matérielle sur la force du droit et de la justice.

Et *Jep* qui est, nous dit le défroqué Jules-Edouard Prévost, sachant bien à quoi s'en tenir par conséquent sur la valeur des congrégations, vient soutenir que cette loi, le pape Leon XIII ne l'a pas formellement condamnée. L'écho de la dernière lettre de Mgr Bruchési est donc si tôt éteint dans l'âme de cet ancien congréganiste !

Et "le Pape n'a fait que désapprouver certaines clauses trouvées injustes

au point de vue catholique"! Quelle bouffonnerie! Le Pape a condamné toute la partie de la loi concernant les ordres religieux comme contraire aux lois de l'Eglise et subversive de toutes les libertés essentielles qu'elle détient de son divin fondateur.

Représenter le Pape comme transigeant en cette matière, c'est calomnier le chef suprême de l'Eglise, c'est faire œuvre de sectaire et de renégat comme le sont nombre de défrôqués, Combes, Gascon et Prévost.

C'est également calomnier les évêques français et les congrégations religieuses françaises que de nous les donner comme acceptant de bon gré et approuvant, au fond, la loi sur les associations. Qu'on se soit rendu à de pénibles nécessités plutôt que de recourir à la révolte ouverte et à la résistance armée, la chose se peut et est, et sans doute sera, enfin de compte, le résultat final auquel on peut s'attendre sur toute la ligne. Mais il y a loin de là à reconnaître la loi infâme qui s'en prend aujourd'hui ouvertement aux ordres religieux enseignants, parce que la franc-maçonnerie n'a pas pu aller plus loin. Mais, au fond, tout le monde sait bien que c'est l'Eglise même que l'on veut exclure de la France.

Et les Maçons, s'en vantent sur tous les tons.

TROIS QUALITÉS

Entre tous les remèdes pour les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAE est le plus simple, le plus efficace, le plus économique.—93.

QUESTIONS DE VERACITÉ

M. Wilfrid Gascon, Francœur de son nom de plume, et, à Saint-Jérôme, bien connu sous le nom de franc-sans-cœur, représente, dans sa dernière élocution, M. Nantel sous des traits formidables. Il lui assigne le rôle du Mont Pelé! en fait l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques, et le donne, enfin, comme s'étant appliqué, un jour, à décatoliser le Canada! Si M. Nantel est capable de tout cela! eh bien, c'est un game, et M. Gascon devrait le ranger de suite dans la galerie de ses grands hommes, à côté de Combes, le prototype des renégats et du jeune et brillant Trouillot, le rédacteur et l'ardent défenseur de la fameuse loi, au dire des Débats de Montréal. Nous présenterons, plus tard, ce Trouillot à nos lecteurs qui seront à même de juger ce personnage et le jugeant de juger la loi infâme encore plus que fameuse dont il est l'auteur. Gascon! Trouillot! et Prévost! que tout ce monde se ressemble et va bien ensemble.

Nous serons court mais complet en notre réponse. Vous savez que M. Gascon ne nous répliquera que par des in-

jures, non des raisons, car il n'en a pas à nous opposer.

Nous ne voyons pas en quoi nous pouvons ressembler au Mont-Pelé, nous n'avons encore rien détruit, que nous sachions, ni villes ni hommes, ni bêtes à plumes ou à poil, ni serpents venimeux. Nous en avons, il est vrai, contre des gens de mauvaise foi, de science frelatée, des sectaires et des sotts gonflés d'orgueil et de présomption, comme les Gascon, les Charlier et les Prévost. Mais hélas! l'engeance résiste à tous les coups et tient aussi fermement à sa sottise qu'à son ignorance et à la dépravation du sens moral et chrétien. Le feu du Ciel dont nous parle l'antique récit de la Bible, devrait passer par là et mieux que le Mont-Pelé, dévorer ces pourritures intellectuelles qui empestent notre jeune pays.

Nous aurions voulu décatoliser le Canada. Pas possible! M. Gascon qui voit chez nous un Mont-Pelé, souffre évidemment de la canicule. En quoi donc pouvons nous ressembler à Combes ou à Trouillot!

Partisan avéré de la liberté de l'enseignement, de l'enseignement, laïque, par conséquent s'exerçant librement à côté de l'enseignement des religieux, nous avons soutenu que le devoir de nos maisons d'éducation en général, était de porter au plus haut degré de perfection possible leur méthode et leur système, au risque de se voir débordé par l'enseignement protestant mieux outillé que le nôtre sous bien des rapports. Nous soutenons encore cette thèse chaque fois que l'occasion s'en présente. Où est le mal et où M. Gascon peut-il trouver en cela un point de similitude avec son Combes ou le Trouillot des Débats.

La tête vous trotte cher ami. Parlez-nous plutôt du Mont-Pelé.

Nous aurions écrit une brochure contre les études classiques! Encore un comble plus élevé que le Mont-Pelé celui-là.

De quoi parlez-vous, cher ami? De notre conférence du 9 novembre 1898, à Ste-Thérèse. Nous n'avons pas à en rougir et vous devriez nous en féliciter, si vous étiez sincère, si surtout vous étiez en état de comprendre une question aussi complexe que celle de l'instruction publique. Nous avons eu le courage, en cette occasion, d'émettre des idées que nous croyons être justes et conformes aux exigences de notre temps et de notre pays. Nous n'avons pas attaqué les études classiques; nous avons demandé qu'on les mette en rapport avec les besoins de notre jeunesse. Faites nous l'honneur de nous lire, s'il vous plaît, et dites en quoi nous avons péché au lieu de lancer une accusation aussi vague contre nous.

Nous, ennemi de l'éducation classique! Allons donc, nous en avons tou-

jours été le défenseur ferme et convaincu.

N'en déplaise à nos critiques, c'est nous qui disions, à Montréal, au cercle Villemarie, le 5 juin 1893:

" Il n'y a qu'une manière de juger l'œuvre de nos collèges: c'est d'en considérer les résultats. Dire qu'ils n'ont pas fourni à la religion et à la patrie les hommes qu'il leur fallait pour faire triompher une cause que tant de prévisions humaines avaient cru désespérée, c'est infliger un démenti à l'histoire et calomnier nos historiens. A moins que ces derniers ne soient des imposteurs, on est forcé d'admettre que les Bédard, les Papineau ne sont pas des personnages imaginaires. Est-il possible de prétendre que La Fontaine, Morin, Cartier, Chauveau, Cauchon, Garneau, Ferland, Crémazie, Duval, Dorion et toute cette pléiade qui honore le Canada et illustre la province de Québec, n'ont jamais été que des héros de la fable? Je vous le demande, avons-nous à rougir des Canadiens-Français qui siègent à la Société royale? Ne croyez-vous pas que MM. Chapeau, Laurier et Routhier peuvent figurer à côté des orateurs formés dans les high schools?"

Quant au mot d'ordre reçu des loges maçonniques dans l'élaboration, la rédaction, la défense aux Chambres, de la mise à exécution de la loi sur les associations, le fait est aussi clair, aussi manifeste que l'éruption du Mont Pelé. M. Gascon peut le nier tout à son aise, sa négation ne détruira pas le fait même et ne fera que prouver son ignorance.

Lors de la discussion de la fameuse loi, un député, M. Prache, proposa que les sociétés maçonniques fussent soumises à la même loi que les congrégations religieuses. Il démontra le danger qu'elles constituent pour la société, leur travail de démolition et surtout leur but suprême qui est la suppression de l'Eglise catholique. Personne n'osa le contredire et même les radicaux et les socialistes partisans du gouvernement confessèrent, par leur approbation, la vérité des accusations de M. Prache. M. Gascon n'a qu'à relire ce débat pour se convaincre que nous n'avons rien à la légère.

Quand ce courageux député répétait ces paroles d'un haut maçon: " LES CONGRÉGATIONS CONS. PIRENT, FORMENT DES CENTRES DE RÉSISTANCE: DIS-SOLUTION, EXPULSION DES CONGRÉGATIONS."

Ce sont les partisans de M. Waldeck Rousseau, du renégat Combes et du brillant Trouillot, qui donnaient les marques les plus vives de leur adhésion à cette menace de monstrueuse persécution contre l'Eglise catholique.

Dans ces paroles se résument d'ailleurs toute l'économie et toutes les tendances de la loi sur les congrégations. Et ce sont de soi-disant catholiques,

des Gascon et des Prévost, qui s'étonnent qu'on ne se soumette pas de gaité de cœur, aux injonctions du gouvernement maçon de la France.

Ces gens-là sont la honte du journalisme canadien-français qui, comme notre race, doit être essentiellement catholique s'il veut jouer un rôle national.

LES PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD

Guérissent infailliblement les douleurs du rhumatisme et les maladies de reins. Essayez-les. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE. Mont-réal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

La meilleure route et la plus populaire pour Toronto, les Chutes Niagara, London, Détroit, Chicago et toutes les stations du Canada et des Etats-Unis. Des trains express quittent Montréal aux heures et jours ci-après pour Toronto et l'ouest.

Table with 4 columns: Station, Quotidien, Quotidien, Daily ex Sun. Rows include Toronto, Hamilton, Niagara, Buffalo, London, Detroit, Chicago.

Tous ces trains font la communication sans retards à Chicago avec les trains rapides allant à St. Paul, Winnipeg, et toutes les stations de l'Ouest américain, y compris les Etats de la Californie, de l'Oregon, de Washington et de la Colombie Britannique, sur la côte du Pacifique.

Un char café-pâtis est sur ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Des Dortoirs de Touristes

Partant de Montréal, tous les lundis à 10.30 p. m. pour l'accommodation des voyageurs ayant des billets de première ou de seconde classe pour Chicago et à l'ouest de cette place jusqu'à la côte du Pacifique. Un prix nominal est fixé pour les places dans ces chars-dortoirs. Lits réservés à l'avance.

Le chemin de fer du Grand Tronc est aussi la route la plus directe entre Montréal et Portland, Boston et toutes les stations des Etats de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que New-York.

Pour acheter vos billets et retirer votre place dans les chars-dortoirs, adressez-vous à

J. M. DORION, Agent G. T. R., Laclute ou St-Philippe, Dr E. N. FOURNIER, Saint-Jérôme.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, GÉRANT.

18-7-01-18.

DONAT GODON MAGASIN GENERAL STE-AGATHE-DES MONTS

Marchandises sèches et Epiceries. Assortiment d'INDIENNES, d'ETOFES A ROBES de tous prix et de tous genres. SUCRES, CASSONADES de toutes les qualités. Nos prix ne craignent aucune concurrence.

Escompte pour du Comptant 5-9-01-18

FERRONNERIE

Jos. Morin STE-AGATHE-DES-MONTS

(Ancien magasin Châtifoux) M. Jos. Morin, déjà avantageusement connu du public, vient d'ouvrir un magasin de Ferronnerie à Ste-Agathe. SPECIALITE: Fournitures pour forgerons et entrepreneurs.

Vitres, Huiles, Etc. Une visite est sollicitée. Venez voir nos prix. 5-9-01-18

UN TÊMOIN NON SUSPECT

On dit que le P. Eugène Prévost, autrefois des Pères du St-Sacrement, aujourd'hui fondateur d'une autre congrégation religieuse, est en route pour le Canada. S'il est quelqu'un qui puisse rendre témoignage sur le caractère et la portée de la loi des associations et dont le témoignage ne saurait être suspect au bureau de l'*Avenir du Nord* c'est bien le Père Prévost. En débarquant sur nos rives il aura une belle mission à remplir auprès de ces journalistes parents ou alliés qui sont en train de pervertir ici l'esprit public.

La radicaile a la parole

Nous lisons dans le dernier numéro des *Débats* de Montréal :

A PROPOS DE CONGRÉGATIONS

Il y a eu encore beaucoup de bruit en France à propos des Congrégations et quelques-uns de nos amis canadiens craignent que le gouvernement Combes aille trop loin dans l'application de la loi votée sous le ministère Waldeck-Rousseau.

Nous leur répondons par une simple explication.

Au Canada toutes les sociétés civiles et religieuses sont *incorporées*.

En France, jusqu'à l'an dernier, quelques sociétés civiles et beaucoup de sociétés religieuses n'étaient pas *incorporées*.

(1) La loi de juillet 1901 a obligé ces sociétés à demander cette incorporation.

M. Combes fait appliquer la loi votée par le ministère précédent. Il ne peut faire autrement. C'est l'exécuteur des volontés du parlement.

Du reste les dernières dépêches nous apprennent qu'en présence de l'énergie montrée par le gouvernement, la plus grande partie des congrégations demandent à se mettre en règle avec la loi.

Benjamin Fortier

Tout cela est faux d'un bout à l'autre et sent son maçon cauteleux et perfide, à cent lieues à la ronde.

On ne demande pas, en France, aux associations religieuses de se faire *incorporer* ou constituer, comme au Canada, ce serait trop beau. Mais on dit aux congrégations : Vous n'existerez pas si le *gouvernement*, le ministère — pas les Chambres — ne le veut pas. Et s'il le veut, vous n'exercerez pas vos fonctions en dehors de la maison-mère, sans une seconde autorisation de l'autorité municipale. C'est-à-dire que le droit d'association civile est refusé aux congrégations religieuses SEULEMENT, et remis à l'arbitraire d'un Combes ou d'un Trouillot.

M. Benjamin Fortier, sans doute proche parent d'Edouard Charlier ou de Wilfrid Gascon, comme manière de morale ou de consolation aux catholiques, dit tout naïvement :

" Les dernières dépêches disent qu'en PRESENCE DE L'ÉNERGIE MONTREE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, la plus grande partie des congrégations demandent à se mettre en règle avec la loi ! "

J'te cré, cher Charlier : les Boërs se sont mis également en règle avec la loi anglaise ; le pape également avec la loi de Victor le Voleur ; l'Irlande aussi avec

la loi de ses oppresseurs. Et les chrétiens d'Arménie donc, ont fini leurs résistances aux douceurs du Grand-Assassin. La France également, celle couvée par la Révolution, s'est mise tout à fait bien avec la loi de Bismarck, en 1870 !

Toutes ces soumissions à des énergies supérieures sont reconfortantes pour le droit et font chérir la force qui les impose.

Allons, cher Charlier, est-ce une de ces belles soumissions à la loi qui vous amena sur nos rives, le cœur plein de gaieté, sans doute. Dites, cher.

DICK.

CE QU'IL NOUS CÔUTE

Ceux qui se souviennent encore des hauts cris jetés à tous les vents par certains Catons modernes : " Sangsues ! Oh les Nantel ! On nous vole ! " peuvent voir, par l'état ci-annexé, ce que Prévost, François Jean Berchmans, à lui seul, nous coûte depuis moins d'un an :

(Extrait des registres)

PAR LA COMMISSION SCOLAIRE :

Le 9 juin 1902, Frais injonction Vanier \$188 20

PAR LA CORPORATION MUNICIPALE :

Le 21 nov. 1901, Frais re Filion vs. La Corporation \$ 27 92

Le 17 mai 1902, Frais re Corp. vs. Com. d'Ecoles 280 45

Le 12 juillet 1902, Frais re Benj. Charette vs. Corp. 65 70

Do re Leduc vs. Corp. 27 35

\$589 62

Par Com. d'Ecoles \$188 20

" Corp. Municip. 401 42

\$589.62

Ça paye de s'occuper d'affaires municipales !

Le Dr Henri met des bâtons dans les roues, Jean tire les bâtons et se fait des honoraires.

TÉLÉPHONE NO. 55

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,
ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. sur Polices d'assurance de vie et sur propriété. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. Co., LA CANADA FEU, LA LONDON FIRE INS. Co., THE EQUITY FIRE INS. Co., ETC.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

La Librairie St-Jérôme

EDIFICE PARENT — PRÈS DU MARCHÉ ST-JÉRÔME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à prix réduits.

Bel assortiment de Montres, Chaines et Joux de Mariage et autres Bijoux de valeur.

18-7-01-1a.

"Ayez toujours ce qu'il y a de mieux et vous serez satisfait."

Voyez à ce que le cuir de la semelle extérieure et de la semelle intérieure de la chaussure soit de la meilleure qualité.

La surface — le haut et tout le travail visible, seront examinés avec soin par le détailleur.

Ou — voyez le cadre d'ardoise et le prix du fabricant, sur la semelle, et vous serez certain du reste, vu la garantie des fabricants des

"Chaussures Slater"

Goodyear Welted

J. D. GUAY, ST-JEROME SEUL AGENT LOCAL

C.O.F.

Cour St-Alphonse No 375 d'Hawkesbury

GRANDE EXCURSION

PAR LE CHEMIN DE FER LE GRAND NORD

De St-Jerome a Hawkesbury

A l'occasion de la bénédiction de la nouvelle bâtisse des Forestiers

DIMANCHE, LE 3 AOUT 1902

Arrétant à toutes les principales stations intermédiaires

Depart de St-Jerome a 9.30 h. a.m. Arrivée a Hawkesbury a 11h.

PRIX DU BILLET, ALLER ET RETOUR :

De St-Jérôme, 80c. De Lachute, 50c. De St-Philippe, 30c.

MOITIE PRIX POUR LES ENFANTS

A l'arrivée du convoi, une grand'messe solennelle sera chantée à l'église d'Hawkesbury, après laquelle il y aura bénédiction de la nouvelle bâtisse des Forestiers, procession, banquet champêtre et discours au magnifique parc de Cob Island, situé sur l'Ottawa.

Les excursionnistes quitteront Hawkesbury à 4.30 hrs. p. m., pour arriver à St-Jérôme à 5.45 hrs.

Magnifique occasion pour les citoyens de Saint-Jérôme et d'ailleurs de visiter l'intéressante petite ville d'Hawkesbury, dont la population est de plus de cinq mille âmes et qui possède des industries très importantes, dont l'une d'elles, la pulperie Riordan, emploie au-delà de 300 ouvriers.

Les excursionnistes auront l'opportunité de passer sur le splendide pont du Grand Nord qui traverse le fameux Long Sault sur la rivière Ottawa.

La fanfare d'Hawkesbury et probablement celle de Lachute prendront part à cette belle démonstration.

+ + + ALLONS-Y EN FOULE ! + + +

A bâtons rompus

Sire Jean Berchmans Prévost a enfin soulagé les lecteurs de *l'Avenir du Nord* de sa longue conférence sur les villes mortes.

L'auditoire scholastique a dû bailler en grand.

.

Il paraît que le Dr Emmanuel Fournier aurait dit, à la dernière séance du conseil, que la fanfare ne prendrait part aux fêtes religieuses que moyennant finance. La fabrique devra payer sa contribution. Il est bon de noter le fait.

La vieille histoire : Si vous voulez des chansons, chantez-vous-en !

.

La rumeur de démission de M. Parent, premier-ministre, n'a pas été lancée dans l'air, comme un pur canard. Les québécois ne le croient pas, mais il y a là, toute l'expression d'un sentiment unanime dans la Province. Les députés qui l'appuient, les ministres qui l'entourent, pousseraient un soupir de soulagement, si un beau matin, on leur apprenait que l'hon. M. Parent n'est plus premier. Il manque de toutes les qualités qui font un homme d'état et comme premier il est autoritaire et intraitable pour ses honorables collègues. Il faut avouer qu'après avoir eu Chauveau, Joly, Chapleau, Mercier et tant d'autres voix éloquents. l'hon. M. Parent est une disgrâce pour la province. Messieurs Gotin et Turgeon viendront sur les rangs. Un seul pourtant prendra le rênes du gouvernement ; oui mais quel un ?

.

M. Joseph Leclair avec ses allures de capitaine Fracasse, ne fera jamais qu'un conseiller bon enfant, soumis au Dr Jules Prévost, Dr Henri Prévost et Jean B. B. Prévost. Il ne peut sortir de là : Il a le cœur trop tendre pour se roidir contre ses bienfaiteurs, la mémoire trop vivace pour oublier ceux à qui il doit son siège.

Il a parlé du numérotage de nos demeures ; mais si le Dr Henri eut seulement tiré son faux-col ou froncé le sourcil M. Leclair aurait remis son projet dans sa poche, serait retourné à sa boutique et tout en écoulant ses voitures, aurait guetté une autre occasion de promouvoir les intérêts de la municipalité. Le premier vote de M. Leclair a été pour faire sortir \$200.00 du coffre municipal, pour plaire à certains bourgeois. Et si les électeurs du quartier Nord veulent avoir l'œil à leur représentant, ils se convaincront bientôt que M. Jos. Leclair n'est et ne sera qu'un rouage engrenant dans la grande roue que tourne le Dr Henri Prévost.

.

L'Avenir du Nord, avec une mauvaise foi qui certes ne lui fait pas honneur, accuse M. Chs. Elie Laflamme de n'avoir pas donné un vote consciencieux sur la motion de la fanfare. Il y a plusieurs échevins qui font plus de bruit, de discours que M. Laflamme ; mais il n'y en a guère qui ont sa franchise sa loyauté, sa science des affaires municipales, sa politesse et sa gentillesse dans la dis-

cussion. M. Laflamme a allégué la pénurie de nos finances, en cela il avait raison et était de bonne foi. *L'Avenir du Nord* a bien mauvaise grâce de citer à l'encontre l'achat des toiles pour notre salle de séance. Ces décors ont été achetés pour remplacer ceux que certaines gens avaient enlevés nuitamment sans profit pour personne pas même pour les ravisseurs. La Corporation, M. Nantel dans le temps, était au conseil, a acheté ces nouvelles toiles et par les revenus qu'elle a retirés du loyer de la salle, elle s'est indemnisée des argents déboursés, bien que, en plusieurs circonstances, elle ait donné à réduction ou gratuitement la salle des séances. Messieurs de la fanfare ont profité eux aussi de ces faveurs.

L'Avenir connaît tous ces faits ; mais elle obéit à une ancienne habitude de déverser l'injure et le mensonge.

.

L'Avenir du Nord est très intéressant et je conseille à ceux qui voudraient en goûter toute la saveur de faire comme moi, c'est de laisser accumuler trois ou quatre numéros et de les lire tous à la suite, du même coup. Voyez, un nommé Ignotus, la semaine dernière, a fait le rapport de la harangue de M. Jean B. B. Prévost, à Shawbridge, et pour donner une idée comme notre député avait été apprécié, fait dire à un individu : " Il parle comme un maudit." Si LA NATION eut seulement écrit : " Il parle comme un m. . ." elle aurait été poursuivie en libelle pour les points de suspension. Ignotus, lui, peut l'écrire tout au long, le répéter dans le prochain numéro et il n'aura pas péché.

SURPRENANT

Le BAUME RHUMAL fait disparaître les aigreurs de poitrine.—92.

FOULE DE PREUVES

Les PILULES DE LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD rendent au sang appauvri sa force et sa pureté. *Echantillon envoyé sur réception de 2c.* Adressez LA CIE MÉDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

On prédit une guerre religieuse

Paris, 28 juillet. — S'il faut juger de l'avenir par l'attitude des journaux adverses, des temps sombres seraient proches pour la France. On prédit ouvertement une grande lutte religieuse dont les événements actuels ne seraient que le prélude.

La Lanterne, socialiste et maçonnique, dit :

" La société républicaine avait, sous la grande Révolution, le droit de verser du sang sur l'arbre de la Liberté. Elle a dû le faire, elle l'a fait. Et peut-être faudrait-il en venir encore à ces dures représailles, si le péril clérical rendait de nouveau, possibles les terreurs de l'Inquisition."

D'un autre côté, la *Vérité Française*, conservatrice et catholique, dit :

" Ce qui se passe est le commencement des brigandages et des crimes qui accompagneront la reprise de la persécution

annoncée par M. Combes. " Jusqu'au bout," cela veut dire, entendons-le bien, " jusqu'au sang." *La Lanterne* nous en prévient, et c'est chez elle qu'il faut aller chercher les pensées et les résolutions de la secte maçonnique, maîtresse souveraine, en ce moment, des destinées de la France. Et ceux-là se feraient illusion qui ne croiraient pas possible qu'on en revienne aux jours de Raoul Rigault ou de Robespierre avec le ministère Combes-Pelletan ! S'il dure cependant, nous les reverrions, car, avec les doctrines du gouvernement professées par la secte dominante contre le catholicisme, l'échafaud lui-même devient légal."

Marcel Habert, le compagnon d'exil de Déroulède, dit dans l'une des lettres à la *Patrie*, où il formule d'habitude la politique de son chef et la sienne.

Ouvrément, la majorité et le gouvernement s'efforcent à déraciner de France la croyance jusqu'ici reconnue par la majorité des Français.

La guerre aux congrégations est le prélude de la guerre à la religion catholique, avec, comme but final, la suppression du catholicisme français.

Le devoir de tout homme politique est dans ces conditions, de s'expliquer nettement.

Il ne s'agit pas de savoir si personnellement l'on est, ou non, catholique et croyant, il s'agit de savoir si l'on considère comme profitable aux intérêts nationaux la guerre déclarée au catholicisme et comme souhaitable la suppression de la religion traditionnelle de la France.

Pour notre part nous avons déjà donné nettement notre avis.

Nous considérons que supprimer en France le catholicisme ce serait supprimer l'un des caractères essentiels de la nationalité française.

Nous sommes donc pour le maintien du catholicisme français et contre la guerre à la religion catholique.

A Saint-Sauveur

(De notre correspondant.)

—La semaine dernière, M. F. E. Cloutier perdait un beau cheval trotteur auquel il tenait beaucoup. L'animal s'était enfoncé dans une *swamp*.

—MM. Henri et Jean. Rolland de St-Jérôme étaient de passage ici, ces jours derniers.

—Le 27 courant, l'épouse de M. Louis Alarie a donné le jour à un gros garçon. Parrain et marraine M. et Mme Louis Ratelle.

—M. Timothé Rhéaume, ancien hôtelier de St-Sauveur, est revenu nous voir, mardi dernier.

—Mlle Florentine et Eugénie Brosseau d'Huberdeau, étaient en visite chez leurs parents et amis, la semaine dernière.

—L'épouse de M. Médore Lauzon vient de donner le jour à un garçon.

—MM. Lionel et Gérald Barsalou passent leur vacance chez M. Jules Beauchamp.

CARTES D'AFFAIRES

PHARMACIE

DR EUGENE FOURNIER
Drogues, Billets de chemins de fer,
Bureau d'express et de Téléphone.
Voir annonce sur une autre page.

BANQUES

BANQUE D'HOCHELAGA
Succursale à St-Jérôme.
Voir annonce sur une autre page.
LA CAISSE D'ECONOMIE DES
CANTONS DU NORD
Voir annonce sur une autre page.

ASSURANCES

JOS. CORBEIL
Voir annonce dans une autre page.
ALFRED A. LAVIOLETTE
Voir annonce dans une autre page.

LIBRAIRIE

J. E. PARENT, N. P.
Agent d'immeubles, Librairie
Voir annonce dans une autre page.

ENTREPRENEURS

MONETTE & VÉZINA
Entrepreneurs-Constructeurs
Voir annonce dans une autre page.

Ferronneries

S. G. LAVIOLETTE
Voir annonce dans une autre page.

Nouveautés

J. D. GUAY
Gros et Détail
Voir annonce dans une autre page.
R. CASTONGUAY
Voir annonce dans une autre page.

A. E. BEAUCHAMP
Commis chez J. D. Guay. Sec.-trésorier de la Société des Artisans Canadiens-français, Cour No 27.

NAPOLEON COLLETTE
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme

Chaussures

ARTHUR BELANGER
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme

Épicerie

PIERRE SIMARD
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.
CHS. ELIE LAFLAMME
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.
ALBERT BEAUDRY
Comptable chez Chs. Elie Laflamme, rue Labelle.

D. ALPHÉE LABELLE
Expéditeur chez Chs. Elie Laflamme, rue Labelle.

Avocats

W. B. NANTEL, C. R.
AVOCAT
ST-JEROME, CO. TERREBONNE

Camille de Martigny, LL.B. C.E. Marchand, LL.L.
Ancien Magistrat
de Martigny & Marchand
AVOCATS

B. P., BOITE 130. — ST-JEROME
TÉL. : MAIN 2485.

J. A. Beaulieu
AVOCAT
710 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

LA NATION est imprimée et publiée à Saint-Jérôme, par LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, qui en est propriétaire.

A Saint-Jérôme

—Mercredi, MM. et Mesdames S. J. B. Rolland, S. G. Laviolette et M. le Dr et Madame Eugène Fournier, sont allés en pique-nique à Ste-Adèle, sur la magnifique propriété que possède la Cie. des Moulins du Nord à cet endroit.

Le lendemain, Mesdames Henri Rolland, Em. Berty, Mesdemoiselles Alice et Georgine Rolland, Marie-J. Matte, Annette Lapointe, Eva Godmer et M. M. Henri, Jean, Olivier et Achille Rolland, Em. Berty, Léon Sigouin, Ern. Guimont, Rodolphe Sénécal, C. Brodeur, R. Jodoin et Tison, sont allés en excursion au même endroit, où ils ont rencontré un *party* d'une vingtaine de joyeux pique-niqueurs composés de parents et d'amis de la famille Rolland en villégiature à Ste-Agathe.

La journée s'est passée très agréablement. La température était idéale.

M. Jean Rolland, gérant de la Cie. des Moulins du Nord, a fait les honneurs de la maison avec une politesse exquise.

Ses hôtes ont été réellement charmés de son amabilité.

Les immenses travaux qu'on est à faire pour l'installation de la pulperie, lesquels sont dirigés par notre ami, M. J. H. Matte, ont été visités en détail.

Vers une heure, on se rendit sous les grands arbres, en face de la résidence de M. Rolland, pour prendre un excellent goûter et déguster des rafraichissements exquis, servis par les charmantes excursionnistes.

Le retour s'est effectué vers cinq heures. Tout le long de la route, les gais refrains ont réveillé les échos de nos belles montagnes du Nord.

—Notre assortiment du printemps consistant en matériaux pour construction tels que : clous, papier goudronné pour couvertures ou pour autre fins, peinture, huile et vernis, nous arrive en bonne condition et ce stock est bien frais et bon marché.

Aussi broche à clôture barbelée et une très grand marché. L'acheteur y gagnera en venant nous voir et connaître nos prix avant de placer sa commande.

C. E. LAFLAMME.

—M. le supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse l'hon. M. G. A. Nantel, Mme Nantel et Mlle Antonia Nantel étaient à l'hôtel Beaulieu, mardi soir, tous sont partis mercredi matin pour aller passer quelques jours à Ste-Agathe-des-Monts.

On demande 25 filles. S'adresser à La Cie. de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

—M. Arthur Sauvé est venu passer le dimanche chez son beau-père M. L. de G. Lachaine.

—Les pèlerins sont revenus fort satisfaits. Outre que le pèlerinage offre l'occasion d'aller prier à l'église de Ste-Anne de Beaupré, c'est aussi l'occasion de faire un voyage à travers les plus belles plaines de la province.

—Mme Vve Pacifique Nantel est revenue de sa promenade à Montréal.

—M. Armand de Montigny notre malheureux ami, victime de l'accident dont

nous avons déjà parlé, va de mieux en mieux à l'hôpital où il est encore.

VIN ST-LOUIS, BIÈRE, LIQUEURS GAZEUSES

Encore une autre ligne de marchandises dont le prix fait fureur.

UNE BIÈRE DE 1ère QUALITÉ
— So Cts la Douzaine —

Demandez-la, essayez-la, et vous en serez très satisfaits.

Liqueurs Gazeuses, pendant les temps chauds, presque pour rien.

VIN ST-LOUIS, —40 Cts le gallon.

C. E. LAFLAMME.

—Le Rév. P. Vanier, de St-Laurent, était en visite, cette semaine, chez son frère, le Dr F. P. Vanier.

—Jeudi, M. Paquin, officier du Revenu de l'Intérieur, a traversé notre ville.

—Lundi soir, il y a eu assemblée du conseil et l'on a décidé d'une manière définitive l'ouverture de cette rue que réclamait depuis longtemps la partie nord de la ville.

—Mardi prochain, le 5 août, d'excellents amateurs de Montréal et de Saint-Jérôme, donneront Les Plaideurs, de Racine et Soufflez-moi dans l'œil, de Labiche, dans notre salle du marché.

Le but est louable et les prix sont modiques. Voilà deux bonnes raisons pour que toute notre population, qui aime les belles et bonnes choses, accoure à cette représentation.

—M. et Mme L. Pepin, et Mme Jos. Poirier, de Montréal, sont en villégiature dans notre coquette petite ville, chez M. J. Robidoux.

—Mlle Yvonne Pepin, de Montréal, est en promenade chez sa sœur, Mme d'Assise de Villemure.

—Mlle Maria Bourassa, de Montréal, est en promenade chez M. James Yale.

—Mme Alexandre Brossard et Mlle Juliette Vaillancourt, de Montréal, sont en visite chez M. le Dr Henri Prévost.

—Dimanche dernier, un groupe de notre meilleure jeunesse est allé en bicyclette à New-Glasgow chez M. Traversy, le parti était composé de MM. Traversy, Jos. Gibault, Jean Simard, Albert Simard, B. Clarke, J. B. Nantel, Adrien Beaudry, Arthur Beaudry, J. Savard, R. Prévost et A. Langlois. Nous aimons à citer le nom de ces gais lurons parce qu'ils savent s'amuser. A ce propos nous devons dire combien nous regrettons que la jeunesse de vingt-cinq ans n'ait pu réaliser l'idée de fonder un club, une association de billard, de pool, ou l'on aurait pu lire les journaux et faire la causerie.

—Le jeune garçon de M. Exalopha

Soumissions demandées

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau du Secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de la Municipalité de St-Jérôme No 4, dans le Comté des Deux-Montagnes, jusqu'au Mercredi, 6 Août prochain 1902, à 4 heures p. m. pour la reconstruction de l'école, en la côte Ste-Marie, en la dite municipalité. Les plans et devis peuvent être consultés, au bureau du soussigné, en la Ville de St-Jérôme. Le soumissionnaire dont la soumission sera acceptée devra fournir caution approuvée par la dite Commission scolaire pour garantir jusqu'à l'accomplissement parfait de l'ouvrage, les dommages, frais et intérêts dans le cas où le contrat ne sera pas rempli.

La Commission scolaire ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St-Jérôme, 22 juillet 1902

WILFRID DESJARDINS,
Secrétaire-Trésorier.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé \$1,067,000. Fonds de Réserve \$950,000. Bureau principal : Montréal.

Directeurs :

MM. F. X. ST-CHARLES Président
R. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.
Hon. J. D. ROLLAND,
J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE.

Bureaux de Quartiers :

Hochelaga Rue Notre-Dame Ouest
Rue Ste-Catherine Centre
Rue Ste-Catherine Est

Succursales :

Joliette, Louiseville, Québec, Sorel,
Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal),
St-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield,
Vankleek Hill, Winnipeg, (Man.)

Gérant Général : M. J. A. PRENDERGAST
Asst. Gérant : C. A. GIROUX
Inspecteur : O. E. DORAIS

Une succursale de cette banque est en opération à SAINT-JEROME, rue Labelle, près du pont de fer.

J. C. GAGNE, Gérant.

**J. V. LEONARD
AVOCAT**

ST-JEROME, CO. TERREBONNE

Louis Labelle

—HUISSIER, COLLECTEUR, ETC.—

ST-JEROME

**M. JOS. CORBEIL
AGENT D'ASSURANCE**

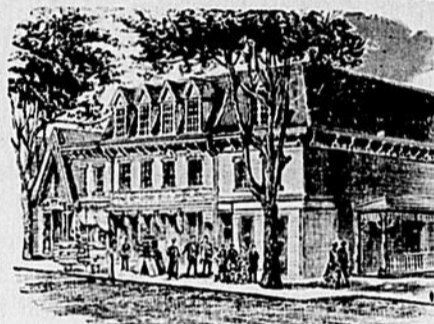
ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL, représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

18-7-01-1A

TELEPHONE No. 43.— RUE LABELLE —BOITE DE POSTE No. 91.



**J. D. GUAY
IMPORTATEUR**

Marchandises sèches, Chapeaux
Chaussures, Fourrures, etc.

St-Jérôme

Agent de la BOSTON RUBBER CO. pour les Cantons du Nord, etc.

Grande Vente à Réduction GRAND Choix
Pour le mois de Juillet... de Chapeaux
pour Dames,
pour être vendus au Prix Coûtant, car il faut que tout soit vendu durant ce mois. Un lot de HARDES FAITES vendues au prix du gros. Un job de TWEEDS, 69 pièces, achetés directement de la manufacture à un prix spécial.

Venez nous voir. Avis à nos amis du Nord.

Maison P. Simard

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

GROS ET DETAIL

LE GRAND SUCCES obtenu par cette Maison d'Affaires depuis un an, date depuis laquelle elle s'est occupée activement du **COMMERCE DE GROS**, l'oblige d'agrandir son local en prenant tout le bloc. Un département spécial pour le commerce de gros sera installé sous peu dans la partie antérieure occupée par M. R. Castonguay.

Les importations de printemps seront très considérables en fait de liqueurs de toutes sortes, telles que les meilleures marques de Brandy, Gin, Vins, Liqueurs Fines, etc., etc.

Un ordre de 1,000 Caisses de Gin Canadien "CROIX ROUGE" a récemment été envoyé à la Distillerie de Berthierville. Ce Gin est reconnu supérieur au Gin importé.

De plus, cette Maison s'occupera aussi spécialement du commerce de **PROVISIONS ET EPICERIES EN GROS**. Les commerçants en général, marchands, hôteliers, restaurateurs et autres auront tout avantage de transiger avec cette Maison d'affaires, qui est au seuil du Nord et qui, par sa position géographique, peut avantageusement rivaliser avec les grandes maisons de Montréal.

La différence du Fret que vous épargnez sera énorme à la fin de l'année.

Saint-Jérôme, 7 avril 1902.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL**

FONDEE EN 1859

9, COTE ST-LAMBERT

Cette compagnie d'assurance, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20 0/0, c'est-à-dire de 25 à 35 0/0 plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtisses dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défient toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur,
Secrétaire, Montréal.

Alf. A. Laviolette,
Agent à Saint-Jérôme.

88-01-1 a.

Labelle, s'est gravement blessé une jambe en embarquant dans une voiture.

—Les soumissions pour la construction de l'église de Labelle sont ouvertes, MM. Monette & Vézina seraient, paraît-il au nombre des soumissionnaires.

—Mme Dubreuil une des sœurs du curé Auclair de St-Jean-Baptiste de Montréal est décédée cette semaine. Son corps a été transporté à St-Vincent de Paul où ont eu lieu les funérailles.

—Le Rev. M. Magnan un de nos vicaires est en promenade aux Etats-Unis pour une quinzaine.

—Un de nos bons amis, M. Israel Dion, fabricant de beurre, vient de porter sur les fonds baptismaux son quinzième enfant, qui a reçu les noms de Joseph Wilfrid Ernest. La faveur d'un nouveau-né avait été refusée à cette brave famille depuis cinq longues années.

Les parrain et marraine ont été M. Joseph Dion et Mlle M. Therrien.

Nous offrons nos meilleurs compliments à l'heureux père.

UNIVERSALITÉ

L'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie connaissent la vertu remarquable du BAUME RHUMAL.—91.

UN BEAU TEINT

Le secret d'avoir un beau teint est de suivre un traitement avec les PILULES DE LONGUE du CHIMISTE BONARD. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MÉDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

FEUILLETON

43

LES

Jetons Mystérieux

PREMIÈRE PARTIE

LA FÉE DES SAULES

XXI

—Nous verrons cela, répondit Jacques. Si tu n'es point trop exigeant.

Et les deux complices se mirent à rire aux éclats de cette bonne plaisanterie. L'hilarité finie, Pascal déboucha la seconde bouteille de vin de Bordeaux et remplit les verres.

—Ma parole d'honneur, s'écria-t-il, le besoin de dormir est passé ! je ne sens plus ma fatigue ! il me semble que je renais !

—La joie est le plus puissant des toniques, le meilleur des reconstituants, dit Jacques en levant son verre, et il ajouta, en le choquant contre celui de son ami : A ta santé ! mon camarade.

—A la tienne, mon vieux copain ! à nos succès ! à nos millions. Maintenant, allons nous coucher !

—N'ouvrons-nous pas, auparavant, le testament du comte ?

—Ma foi, je l'oubliais ! Que nous importe ce testament ? il est sûr et certain que le comte de Thonnerieux ne nous institue point ses légataires universels, il me paraît superflu de le lire.

—Je prétends, moi, que c'est indispensable.

—Pourquoi donc ?

—Parce que sa lecture nous apprendra s'il n'est point à craindre que le double ait été déposé chez un notaire, ce qui constituerait pour nous un danger très sérieux au point de vue de la vente des valeurs.

—Tu as raison, répondit Pascal, il faut lire cette pièce qui d'ailleurs étant donné l'originalité bien connue de moi de mon ex-patron, ne saurait manquer d'être curieuse.

Et il chercha dans sa poche un canif pour trancher par en haut l'enveloppe du testament. Tout en écoutant Pascal, Jacques Lagarde avait pris sur la table le disque d'or, et il le regardait, le tournait, le retournait.

—Qu'est ce que c'est que cette médaille ? dit-il. Vois donc.

Pascal, à son tour, examina soigneusement les deux faces de la médaille, puis il répondit en la rejetant sur la table :

—Je ne comprends pas. Des dates, des chiffres, des mots sans suite. C'est une énigme dont il me paraît tout à fait inutile de chercher le mot. Revenons au testament.

Et il sortit de l'enveloppe les feuilles renfermant les dispositions dernières de Philippe de Thonnerieux.

—Avais-je tort de signaler l'originalité du feu comte ! s'écria-t-il en riant. Il l'a poussé jusqu'à écrire son testament à l'encre rouge ! Décidément, c'était un maniaque !

—Lis à haute voix, fit Jacques.

—Volontiers.

Et le jeune homme commença tout haut la lecture d'un acte qui nous est déjà connu, mais dont il est indispensable de reproduire en ce moment les dispositions principales :

—Moi, Philippe-Armand, comte de Thonnerieux, sain d'esprit, sinon de corps, j'exprime en ce testament olographe mes volontés dernières, et je nomme Me Pérollet, notaire à Paris, en qui j'ai toute confiance, mon exécuteur testamentaire."

Pascal s'interrompit, tourna les pages, alla vivement aux dernières lignes où se trouvait la date : 22 mai 1879, et sa figure s'illumina.

—Ce testament n'est écrit que depuis treize jours, dit-il ensuite. S'il y avait un double, le notaire l'aurait immédiatement remis aux mains du président du tribunal civil, et la pose des scellés serait devenue sans but. Or, on a posé les scellés, donc il n'y a pas de double.

Jacques fit un signe qui signifiait clairement :

—C'est juste, continue.

Le jeune homme reprit :

—Ma fortune se divise en deux parties, l'une connue, l'autre ignorée."

L'ex-secrétaire du comte s'interrompit de nouveau.

—Oh ! oh ! s'écria-t-il, voilà une phrase grosse de secrets ! Qu'allons-nous apprendre ?

Puis il poursuivit :

—La fortune connue s'élève à la somme de cinq millions neuf cent mille franc."

—Malheureusement, nous n'avons en poche qu'une faible tranche de ce Pérou !

murmura Jacques Lagarde en poussant un soupir. A qui va le reste ?

—Nous allons le savoir, répliqua Pascal Saunier, je passe aux explications et au partage.

Et il lut :

—A l'heure où j'écris mes volontés dernières, n'ayant aucuns parents proches ou éloignés à qui je causerais un préjudice en les déshéritant, je me crois le droit et le devoir de disposer de ma fortune ainsi qu'il suit :

" Je donne et lègue :

" 1° A la ville de Paris mes immeubles du faubourg Saint-Germain, de la rue de Rivoli et de la rue des Pyramides, ainsi que mes valeurs françaises et étrangères, formant ensemble la somme de trois millions trois cent mille francs, à la charge par ladite ville de Paris, représenté par son conseil municipal, de faire construire dans l'emplacement qu'elle choisira *intra muros* un asile du nuit dans les mêmes conditions que celui de la rue de Tocqueville."

—En voilà du bon argent gaspillé ! s'écria Jacques Lagarde avec conviction.

—Qu'est-ce que ça nous fait, puisque nous ne pouvons mettre la main dessus ? répliqua Pascal, je reprends.

" 2° A la ville de Sancerre, les domaines que je possède sur son territoire, à la charge pour elle de fonder dans l'hôpital de ladite ville une salle de quatorze lits, réservés aux vieillards nés dans l'arrondissement, et dont l'état d'indigence sera notoire.

" 3° A la commune des Granges-de-Mer, où je suis né, le château et les im-

Grand Magasin Départemental

R. Castonguay

Saint-Jérôme

IMMENSE REDUCTION PENDANT CE MOIS

— D'UN —

FONDS DE MARCHANDISES

Qui n'ont pu être vendues en juin à cause de la mauvaise température. Au public à profiter de cette vente à bon marché.

Voici quelques prix :

Blouses de 60, 75, \$1.00, sacrifiées à 39, 50, 60 cts.

Coton de 6, 8, 10, sacrifié à 4, 6, 8 cts. Flanellette de 6, 8, 10, sacrifiée à 4, 6, 8 cts.

Robes de bébés de 80, \$1.25, \$1.50, sacrifiées à 65, \$1.00, \$1.20.

Un lot de corsets sacrifiés à 25 cts. Un lot de bas de 15 cts., sacrifiés à 10 cts.

Un lot de chapeaux valant 50, 75, \$1.00, sacrifiés à 10 cts.

Un lot de hardes faites achetées chez M. Saxe & Sons, faillis, vendues à 50 cts. dans la piastre.

Habillements de \$5.00, \$7.00, \$12.00, sacrifiés à \$3.75, \$5.50, \$9.00.

Chaussures et souliers valant \$1.00, \$1.25, \$1.75, sacrifiés à 90, \$1.19, \$1.55.

ET UNE FOULE D'AUTRES MARCHANDISES

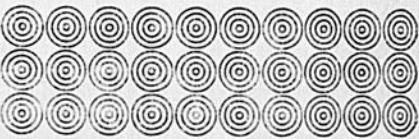
COLONNE PHARMACIE FOURNIER

Fontaine à Soda

Le breuvage le plus rafraichissant et le plus délicieux.

A tous les Sirops de Fruits.

Maintenant en operation.



Confiserie de Luxe

De la MONTREAL BISCUIT Co.

Une lacune qui vient d'être comblée par l'entrepreneur propriétaire de LA PHARMACIE FOURNIER.

Les jeunes gens qui veulent faire un cadeau chic aux jeunes filles, et en même temps l'emporter sur un rival, n'ont qu'à leur présenter une boîte des délicieux Chocolats de la Pharmacie Fournier.

PRIX MODERES.

ALA

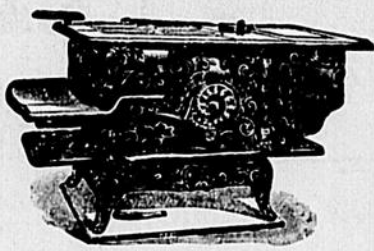
PHARMACIE FOURNIER

ST-JEROME, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

Glacières,
Poeles de Cuisine
... et autres,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Ferrerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.
BICYCLETTES RED BIRD. de Brantford, Ont.

AVIS AUX MARCHANDS.—Instruments aratoires, tels que Faulx, Fourches, Grattes, Haches de toutes sortes, vendus à prix garantis aussi bas que ceux de Montréal.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc. au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE,
18-7-01—1A.

ST-JEROME

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS
ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

18-7-01—1A.

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLI EN 1880.

Téléphone Bell No 54.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCESSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01—3m.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs

ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GENERAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes; Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Dîner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix.

Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina.

MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01—1A.

D. LEONARD

NOTAIRE

Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes.

HOTEL BEAULIEU

LS. BEAULIEU PROP.
PRES DE LA GARE

SAINT-JEROME, P. Q.

18-7-01—1A.

meubles situés sur son territoire, à la condition expresse que pendant six années, à partir du jour de l'ouverture de mon testament, les cultivateurs qui tiennent mes fermes à bail continueront à les exploiter, sans avoir à payer de redevance.

— La commune ne prendra possession du château que dix-huit mois après le jour de mon décès.

— Elle devra le transformer en un lieu d'asile et de repos, entretenu avec les revenus des domaines, et où seront admis les infirmes et les vieillards indigents de l'arrondissement.

— 4° A Mme la comtesse de Chatelux, née Georgine de Graves, le mobilier, les tapisseries, tableaux, statues, objets d'art, porcelaines, bibliothèque, argenterie de famille, garnissant mon hôtel de la rue de Vaugirard, et, de plus, les chevaux et voitures.

— 5° A mon vieux et fidèle valet de chambre, Jérôme Villard, une somme de cinquante mille francs.

— 6° A chacun de mes six autres domestiques, Claude Perrin, Michel Bordier, Jacques Firmin, Sébastien Marcel, Ursule Arnaud, Benoite Vernier, vingt mille francs.

— Décidément, il était en enfance, ce vieil *aristo!* interrompit Jacques Lagarde

en riant. Laisser des sommes rondes à des polichinelles qui l'ont volé pendant toute sa vie, c'est un comble! Après?

— 7° Cent mille francs pour être distribués aux pauvres de mon arrondissement par les soins de l'assistance municipale de cet arrondissement.

Ici, nouvel éclat de rire du médecin.

— Ah! pauvres pauvres, dit-il, nous nous sommes servis avant vous, mais je crois que, si vous y perdez quelque chose, messieurs les administrateurs y perdront plus que vous! Et ensuite?

Pascal reprit:

— 8° Cinquante mille francs pour l'entretien du tombeau de famille où reposent ma chère fille et ma femme bien-aimée, et où je vais aller reposer moi-même.

— 9° Dix mille francs à...

Soudain le jeune homme cessa de lire et fixa des yeux stupéfaits sur la phrase qu'il n'achevait pas.

— Eh bien! qu'y a-t-il? demanda Jacques surpris de ce brusque temps d'arrêt.

(A suivre)

Tous les chèques, mandats d'argent, etc., en paiement partiel ou entier de toutes annonces, abonnements ou impressions, doivent être faits payables au pair, à l'ordre de **La Cie d'Impression de St-Jérôme**, et adressés directement à **La Nation, St-Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.**

Asthme Guéri Gratuitement!!

"L'Asthmalene" donne un soulagement instantané et opère une guérison radicale dans tous les cas

ENVOYÉE ABSOLUMENT GRATIS SUR RÉCEPTION D'UNE CARTE POSTALE.—ÉCRIVEZ VOS NOMS ET ADRESSE LISIBLEMENT



Il n'y a rien comme l'Asthmalene. Elle donne un soulagement instantané, même dans les cas les plus graves. Elle guérit quand tout le reste échoue.

Le Rév. C. P. WELLS, de Villa Ridge, Ill., dit: "Votre bouteille échantillon d'Asthmalene a été reçue en bonne condition. Je ne saurais vous dire combien je me sens reconnaissant du bien que j'en ai obtenu. J'étais esclave, enchaîné par un terrible mal de gorge et l'asthme depuis dix ans. Je désespérais de pouvoir obtenir ma guérison. Je vis votre annonce d'un remède pour cette terrible et torturante maladie, l'asthme, et je croyais que vous vous vantiez, mais je résolus de l'essayer. A mon étonnement, l'essai agit comme un charme. Envoyez-moi une bouteille pleine grandeur."

REV. DR MORRIS WECHSLER

Rabbin de la Cong. Bnai Israel,
New-York, 3 janvier 1901.

Dr Taft Bros. Medecine Co.,

Messieurs,

Votre "Asthmalene" est un excellent remède pour l'asthme et pour la Fièvre des Foins, et sa composition fait disparaître tous les maux qui se rattachent

à l'asthme. Son succès est étonnant et merveilleux.

Après l'avoir fait soigneusement analyser, nous pouvons certifier que l'Asthmalene ne contient ni opium, ni morphine, ni chloroforme ou éther. Très sincèrement à vous, REV. DR MORRIS WECHSLER, Dr Taft Bros. Medecine Co.

Avon Spring, N.-Y., le 1er février 1901.

Messieurs,

J'écris ce témoignage sous la conscience de mon devoir, ayant éprouvé les merveilleux effets de votre Asthmalene pour la guérison de l'asthme. Mon épouse fut affectée de l'asthme spasmodique pendant les derniers 12 ans. Ayant épuisé ma propre capacité de même que celle de plusieurs autres, j'eus la bonne fortune de voir votre enseigne sur vos vitrines sur la 130ième rue, New-York. Je me procurai immédiatement une bouteille d'Asthmalene. Mon épouse commença à en prendre vers le 1er novembre, à peu près. Je constatai bientôt une amélioration radicale. Après en avoir employé une bouteille, son asthme était disparu et elle est entièrement débarrassée de tous symptômes. Je sens que je puis recommander ce remède avec force à tous ceux qui sont affligés de cette cruelle maladie.

A vous respectueusement,

O. D. PHELPS, M. D

Dr Taft Bros., Medecine Co.

5 février 1901.

Messieurs,

Je souffrais de l'asthme depuis 22 ans. J'ai essayé de nombreux remèdes, mais ils ont tous échoué. Je vis par hasard votre annonce et je commençai par avoir une bouteille échantillon. J'y trouvai un soulagement immédiat. J'ai depuis acheté une bouteille pleine grandeur, et je suis à jamais reconnaissant. J'ai une famille de quatre enfants et pendant six ans je fus incapable de travailler. Je jouis maintenant de la plus florissante santé et je fais des affaires tous les jours. Vous pourriez vous servir de ce témoignage comme bon vous semblera.

Adresse de ma maison, 235 rue Rivington,

S. RAPHAEL,

67, 129ème rue Est, Cité de New-York.

Bouteille échantillon envoyée absolument gratis sur réception de carte postale. Ne tardez pas. Ecrivez immédiatement, adressant DR TAFT BROS., MEDECINE CO., 79, 130ème rue Est, Cité de New-York.

VENDEE PAR TOUS LES PHARMACIENS

Que vous ayiez besoin

D'IMPRESSIONS DE LUXE

⇨ OU COMMERCIALES ⇩

Nous vous donnerons entière satisfaction

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS !

ADRESSEZ VOS COMMANDES A

Saint-Jérôme, P. Q.

LA NATION.